



## Plan d'initiation de projet

Pays : Maroc

<b>Titre du projet</b>	Phase d'initiation du projet d'appui pour la mise en œuvre de la stratégie de la Délégation Générale à L'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion
<b>Effet du Plan stratégique du PNUD 2014-2017</b>	<b>Effet 2</b> : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique
<b>Effet du PAC UNDAF 2012-2016</b>	<b>Effet 4</b> : Gouvernance démocratique sensible au genre
<b>Date du début du plan initial:</b>	22/10/15
<b>Date de clôture du plan initial:</b>	22/04/16
<b>Partenaire de mise en œuvre</b>	Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion

### Brève description

Suite à une requête de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion (DGAPR) le présent plan d'initiation du projet d'appui pour la mise en œuvre de la DGAPR a été élaboré pour préparer un document de projet qui couvrira la période 2016-2019.

Le nouveau projet va mettre en place des outils, des actions et des programmes à travers une planification globale garantissant la durabilité, l'inclusion et la participation respectueuse des principes programmatiques du PNUD, à savoir l'approche droits humains et l'approche genre. Il capitalisera sur les données existantes et les bonnes pratiques, et tiendra compte du processus de concertation avec les différentes parties prenantes.

Programme Period: octobre 2015-avril 2016	Total resources required: 15 000 USD
Atlas Project ID: 00096587	Total allocated resources: 15 000 USD
Date du LPAC : 11-09-2015	

Signature :

Pour le PNUD :

Signature :

Pour la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion : Le Délégué Général

*Ayshanie Medagandoga-Labé*

*Mohamed SALAH TAMEK*

Signé : Mohamed SALAH TAMEK

---

## I. JUSTIFICATION ET OBJECTIF

Suite à une réunion de concertation tenue le 04 mars 2015 au cours de laquelle, la DGAPR a exprimé le désir de s'associer au PNUD afin de déployer les expertises et les moyens nécessaires pour l'identification des besoins en matière de développement de capacités fonctionnelles et techniques de l'institution, ainsi que des outils et des actions pour la mise en œuvre des priorités identifiées. Une phase préparatoire pour le montage d'un projet d'appui pour la mise en œuvre de la stratégie de la DGAPR a été lancée.

### Contexte Institutionnel

La Stratégie de la DGAPR a pour objectif de renforcer les acquis et d'améliorer les conditions de détention des détenus et ce dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles, des directives royales et des textes législatifs et réglementaires liés au secteur pénitentiaire. Il s'agit des dispositions suivantes :

- Les dispositions constitutionnelles relatives à la promotion de la culture des droits de l'Homme en général, et les droits des prisonniers, en particulier. L'article 22 de la Constitution du Maroc dispose qu' « Il ne peut être porté atteinte à l'intégrité physique ou morale de quiconque, en quelque circonstance que ce soit et par quelque personne que ce soit, privée ou publique. Nul ne doit infliger à autrui, sous quelque prétexte que ce soit, des traitements cruels, inhumains, dégradants ou portant atteinte à la dignité. La pratique de la torture, sous toutes ses formes et par quiconque, est un crime puni par la loi » ;
- Le discours Royal à l'ouverture de l'année judiciaire (29 Janvier 2003) dit « la sollicitude particulière que Nous réservons à la dimension sociale, dans le domaine de la justice, ne serait pas complète, sans que nous assurions aux citoyens incarcérés leur dignité humaine, qui, du reste, ne leur est pas déniée du fait d'une décision de justice privative de liberté » ;
- Les directives royales à l'occasion de la création de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, à savoir
  - o Assurer la sécurité et la discipline dans les établissements pénitentiaires ;
  - o Sauvegarder les droits des détenus et préserver leur dignité ;
  - o Fournir des conditions favorables à la réinsertion des détenus ;
  - o Adopter une gestion professionnelle et moderne des établissements pénitentiaires ;
- Les directives du Gouvernement envers une approche intégrée de la réinsertion des détenus et la poursuite des efforts pour humaniser leurs conditions de détention ;
- Les dispositions législatives et réglementaires régissant le secteur, notamment la loi 23.98 relative à l'organisation et au fonctionnement des établissements pénitentiaires et son décret d'application, qui s'inscrivent dans la lignée des principes contenus dans les conventions internationales et les règles de base du traitement des détenus.

La DGAPR œuvre pour la réhabilitation des établissements pénitentiaires et l'amélioration des conditions de détention des détenus. Pour ce faire, elle se base sur une approche fondée sur l'identification des objectifs, des actions et des échéances de mise en œuvre, accompagnée d'une identification précise des responsabilités des directions régionales et des établissements pénitentiaires.

Enfin, pour la mise en œuvre de sa stratégie, la DGAPR a déterminé quatre axes de travail, à savoir :

- Humaniser les conditions de détention ;
- Maintenir la sûreté et la sécurité des détenus ;
- Préparer les détenus à la réinsertion ;
- Moderniser la gestion des établissements pénitentiaires et renforcer les procédures de bonne gouvernance.

## **L'ORGANISATION DE LA DGAPR :**

Le 29 avril 2008, le Royaume du Maroc a établi une Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion. Depuis cette date, la DGAPR est une structure autonome, détachée du Ministère de la Justice, et rattachée directement au Chef de Gouvernement.

Elle vise deux objectifs prioritaires :

- Améliorer les conditions de détention des personnes incarcérées
- Contribuer à la réinsertion des détenus afin de favoriser leur insertion au sein de la société après leur libération

La DGAPR a amorcé un changement de stratégie axé sur l'amélioration des pratiques professionnelles dans les prisons incluant : la lutte contre la corruption, le rajeunissement des agents pénitentiaires, une amélioration de l'accès à l'enseignement, à la formation et aux activités sociales et culturelles pour les détenus ainsi qu'une amélioration de la communication extérieure.

La DGAPR est organisée en 10 directions régionales et compte 77 établissements pénitentiaires 65 prisons locales, 02 Maisons centrales, 06 pénitenciers agricoles, 04 centres de Réforme et d'Education, 02 prisons femmes

Depuis sa création, la DGAPR ne cesse de déployer des efforts pour améliorer les conditions de détentions en fermant les prisons vétustes ou en les restaurant mais également en lançant un vaste programme de construction de nouvelles prisons répondant aux normes internationales.

D'autre part, la DGAPR travaille sur plusieurs programmes de réinsertion à l'intérieur des établissements avec du personnel spécialisé sur cette mission et avec la Fondation Mohammed VI, celle-ci intervenant également à l'extérieur sous la forme d'une unité post carcérale.

### **Les bonnes pratiques**

De nombreux facteurs tels que l'état du système pénal Marocain, la surpopulation des prisons et les problèmes qui en découlent, la faiblesse des dispositifs empêchent une réinsertion efficace. La réinsertion des détenus est donc une mission qui s'affirme difficilement.

Les deux principales pistes de mise à niveau du système pénitentiaire et de la réinsertion se résument en les axes suivants : l'humanisation du milieu pénitentiaire et la multiplication des dispositifs pour une réinsertion totale et efficace.

### **1. L'humanisation du milieu pénitentiaire**

L'humanisation des conditions de détention est inscrite comme axe prioritaire dans la nouvelle stratégie de la DGAPR avec la mise en place de programmes d'amélioration des conditions de détention, de mise à niveau des soins de santé, de l'hygiène et de l'alimentation des détenus renforçant les mécanismes de protection des droits humains.

## **2. La multiplication des dispositifs pour une réinsertion totale et efficace**

Il s'agit des dispositifs permettant de favoriser la sortie de prison des détenus et ainsi de permettre une réinsertion plus efficace. Ces dispositifs peuvent être présents en termes de santé, de travail, mais également afin de lutter contre l'indigence en milieu pénitentiaire. L'efficacité de la réinsertion pourrait se voir également par un développement du partenariat entre des organismes et le milieu pénitentiaire.

### **Stratégie d'intervention :**

Le projet se basera sur les principes programmatiques suivants :

- Le renforcement des capacités techniques, managerielles et thématiques de la Délégation, à travers la modernisation et la mise à niveau des structures qui en dépendent ;
- L'intégration transversale du genre dans l'intervention de la Délégation, aussi bien au niveau central qu'au niveau de la gestion de l'univers carcéral, et ceci selon le cadre normatif national en alignement avec le Plan Gouvernemental de l'Egalité et les nouvelles dispositions de la constitution du Royaume ;
- La prise en compte des besoins spécifiques des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap, en alignement avec les engagements de l'état au niveau international, ainsi qu'avec les stratégies nationales de protection de l'enfance et de la promotion et protection des droits des personnes en situation de handicap ;
- La promotion de la coopération Sud-Sud et triangulaire pour le partage des meilleures pratiques, en particulier celles concernant la préparation à la réinsertion, l'alphabétisation fonctionnelle des détenu(e)s et l'animation culturelle, sportive et artistique.

## 1. RESUME DU CADRE DES RESULTATS

Analyse du cadre des résultats	
Bénéficiaires	<p>La cible finale du projet sera les détenues.</p> <p>Le bénéficiaire direct de cette phase d'initiation est la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion qui est en même temps une partie prenante et acteur porteur de ce projet.</p>
Objectif	<p><b>Objectif global :</b> Elaboration d'un document de projet intégré en se basant sur une approche participative</p> <p><b>Produits :</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le Document de projet est élaboré (avec une analyse de la situation : acteurs, besoins en matière de capacités, analyse genre, stratégie d'intervention, dispositifs de mise en œuvre, cadre de résultat et les indicateurs de suivi, analyse des risques, moyens financiers).</li> <li>2. La sensibilisation et l'engagement des acteurs concernés sont assurés à travers des ateliers de partage et de concertation.</li> </ol>
Stratégie	<p>-Approche participative: pour le développement d'un document de projet (prodoc) ;</p> <p>-Approche partenariale stratégique visant l'implication des acteurs institutionnels et de la société civile, en amont, dans la conception du document de projet ;</p> <p>-Approche programmatique du PNUD basée sur ses principes programmatiques notamment l'approche droits humains et alignée à son nouveau plan stratégique y compris ses paramètres de planification et mise en œuvre axés sur le ciblage, l'approche basée sur les données, l'analyse des problèmes, la voix et participation, le scaling-up, la coopération sud-sud et la durabilité.</p>
Ressources humaines	<p>Ressources humaines : Consultant(e) (formulation du Prodoc)</p> <p>L'équipe de la Délégation Générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion</p> <p>Assurance qualité (PNUD)</p>
Risques	<ul style="list-style-type: none"> <li>● <b>Risques politiques et institutionnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Non-respect des obligations contractuelles</li> <li>○ Retard sur l'échéancier et dérèglement du calendrier</li> <li>○ Manque ou retard dans la mobilisation du financement</li> </ul> </li> <li>● <b>Risques opérationnels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Défaillance des procédures suite à un contrôle incomplet</li> <li>○ Défaillance des procédures du personnel suite à une erreur commise</li> <li>○ Défaillance liée à des risques externes</li> </ul> </li> </ul>
Cadre des résultats S & E	<p>Un cadre de résultat présentant les produits, les indicateurs, les cibles ainsi que la situation de référence sera établi lors du développement du document projet. Les modalités de suivi-évaluation tels que préconisées par les procédures du PNUD seront appliquées.</p>

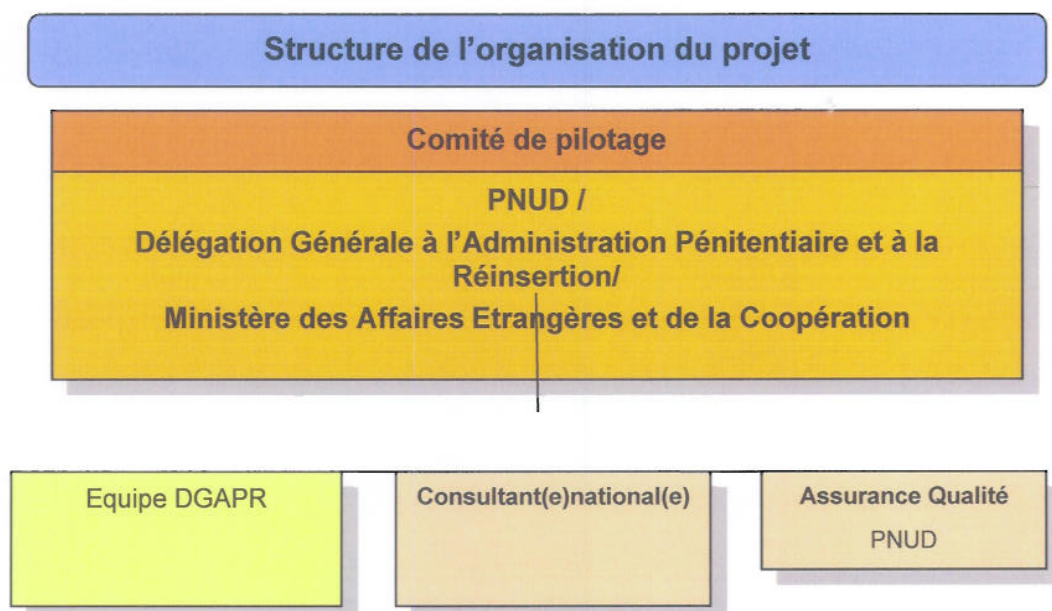
---

## II. RESULTATS ATTENDUS

1) *Document de projet*: Un document de projet axé sur les résultats et élaboré en se basant sur une approche participative est élaboré, incluant une analyse de la situation avec des données complètes et fiables sur le phénomène ;

---

## III. ARRANGEMENTS DE GESTION



#### IV. PLAN DE TRAVAIL

Year: 2015

Résultats	Activités	Durée				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET (USD)		Montant en US dollars
		Q1	Q2	Q3	Q4		Description Budget	Source	
Output 1 : Document de projet axé sur les résultats élaborés	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recueillir des données</li> <li>2. Organiser les ateliers de concertation</li> <li>3. Présenter les résultats dans l'atelier de restitution</li> <li>4. Rédaction et soumission du prodoc et ses annexes</li> </ol>						Consultant national		13000
							Workshops		2000
Total									15 000